JOURNAL ÉCHO DES PLAINES



Volume 31, numéro 2

Septembre--octobre 2021



HALLOWEEN

Le vendredi 29 octobre 2021, entre 17 heure et 18 heure, nous passerons à vos maisons pour apporter une surprise aux jeunes de 12 ans et moins.

Pour la ceuillette de bonbons par les maisons, vérifiez notre page facebook. Nous vous transmettrons les renseignements à jour émis par le ministère de la Santé publique!



Dans ce numéro:

- Séances du conseil en bref
- Vaccination antigrippale
- Bibliothèque
- · Centre d'action bénévole
- Sureté du Québec
- RénoRégion
- Babillard
- Résultat d'élections

ISSN 1203-1380

INFO-MUNICIPALE

SÉANCES DU CONSEIL EN BREF: 4 OCTOBRE

Administration

- Acceptation des listes de comptes de septembre 2021 d'une somme de 63 501.13\$
- Projet de règlement 274-2021—Acquisition d'un terrain pour les étangs aérés
- Projet de règlement 275-2021—Code d'éthique des employés municipaux
- Autorisation d'embauche de l'adjointe administrative
- Manuel des employés
- Acquisition du module Télé-taxation de PG Solution
- Dépôt des états financiers de la corporation de développement économique secteur GEANT



Vaccination antigrippale 2021-2022

Le vaccin contre la grippe est gratuit et fortement recommandé aux personnes suivantes :

- · Les personnes âgées de 75 ans et plus;
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique, âgées de 6 mois et plus (incluant les femmes enceintes)
- Les femmes enceintes au 2e et 3e trimestre (14e semaine et plus) (en bonne santé ou atteintes d'une maladie chronique);
- Les personnes résidant sous le même toit et aidants naturels des personnes mentionnées ci-haut;
- Les parents, les frères et les sœurs des enfants de moins de 6 mois;
- Les travailleurs de la santé.

La vaccination est également gratuite pour les personnes suivantes :

- Les enfants de 6 à 23 mois en bonne santé;
- Les personnes âgées de 60 à 74 ans en bonne santé.

Pour prendre un rendez-vous, inscrivez-vous par internet au portal3.clicsante.ca

RAPPEL AUX CITOYENS

Nous vous rappelons que le dernier versement des taxes municipales était pour le 27 août 2021



Licences pour chiens 2021

Le paiement de licence de chien peut être effectué à la municipalité au montant de 30 \$, en argent ou par chèque libellé au Refuge Animal Roberval.

Pour toutes questions: 418-275-3006

CHANGEMENT D'HEURE

LE 7 NOVEMBRE À 2:00 AM.



ON VÉRIFIE LES DÉTECTEURS DE FUMÉE!

Le passage à l'heure normale (ou heure d'hiver) au Québec aura lieu cet automne dans la nuit de samedi à dimanche, du 6 novembre au 7 novembre 2021. À 2 h du matin, il nous faudra donc reculer l'heure. De plus, nous vous rappelons de procéder à la vérification des piles de vos détecteurs de fumée.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis soirs de 18 h 30 à 20 h.

Nous avons acheté de nouveaux volumes très intéressants qui peuvent vous plaire. Venez nous rencontrer pour trouver ce que vous aimeriez lire.

Les bénévoles vous attendent et surtout, n'oubliez pas votre masque qui est encore obligatoire dans un édifice municipal.

Lucie Côté, coordonnatrice.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DOMAINE DES BEAUX JOURS

Une assemblée générale aura lieu le mercredi 27 octobre 2021 à 19 heures à la salle de l'âge d'or.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Urgent besoin de bénévoles

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour faire des appels d'amitié

- Vous aimez parler avec les personnes aînées
- Vous avez une bonne écoute
- Vous avez du temps à offrir

Vous êtes la personne qu'on recherche



Contactez-nous au 418-276-1211 Option 2 poste 22 OU 23







CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA www.antifraudcentre-centreantifraude.ca

1 888 495-8501



310-4141 OU *4141

SÛRETÉ DU QUÉBEC

MISE EN GARDE—Fraude envers les aînés



La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant d'un gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

- On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires?
 - **Méfiez-vous.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa possession. Leur but? Vous mettre en confiance!
 - Raccrochez. Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.
- Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »?
 - Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.
- On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP, dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie)?
 - Refusez. N'ayez pas peur de dire non et raccrochez. Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.
- Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (es. Petit fils, nièce) en situation de détresse (ex. Accident d'auto, détention, hospitalisation) et invoquant un besoin urgent d'argent? On vous demande de surtout n'en parler à personne?
 - Méfiez-vous! Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent. Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes.
 - Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis.
 - Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de rehausser la crédibilité de cette mise en scène.

POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire) ou avec votre service de police local.
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501.

La Sûreté du Québec invite les citoyens `à consulter la section Conseils de son site Web (<u>www.sq.gouv.qc.ca</u>) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au <u>www.centreantifraude.ca</u>.

BULLETIN MUNICIPAL

Société d'Habitation du Québec Programme RénoRégion

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence qui nécessite des réparations majeures et votre ménage est à faible revenu, la Société d'Habitation du Québec peut vous aider.

Quels sont les travaux admissibles?

- Le bâtiment doit nécessiter des travaux visant à corriger une ou plusieurs défectuosités majeures tels que : Murs extérieurs, ouvertures, toiture, structure, etc.;
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;
- Les travaux doivent débuter seulement après avoir été approuvés par la MRC.
- L'évaluation municipale de la résidence doit être inférieure à 120 000 \$.

En quoi consiste l'aide financière?

- Le programme RénoRégion prévoit une subvention pouvant atteindre 95% du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$;
- Le pourcentage de la subvention varie selon le revenu et la taille du ménage.

Comment obtenir plus de renseignements sur le programme RénoRégion?

- Consulter l'adresse courriel suivante : infoshq@shq.gouv.qc.ca
- Vous pouvez également contacter l'inspecteur responsable de l'application du programme RénoRégion pour votre MRC, Michel Fortin au 418-900-5242, en ayant soin d'avoir en main votre déclaration d'impôt 2020 et l'avis d'évaluation municipale de votre résidence.
- Des formulaires d'inscription sont également disponibles auprès de votre municipalité.

Note : Cet article ne constitue qu'un résumé du programme; d'autres modalités peuvent s'appliquer.

La SHQ assume les coûts du programme RénoRégion.

La Société canadienne d'hypothèque et de logement peut également y contribuer.

BABILLARD



À ne pas manquer!

PRÊT ÉQUIPEMENTS **SPORTIFS**

- ☆ Trottinettes
- ☆ Casques
- ☆ Ballons soccer
- ☆ Ballons chasseur
- ☆ Ballons hand-ball
- ☆ Bâtons, gants et balles de baseball
- ☆ Ballons volley-ball
- ☆ Ballons basket-ball ☆ Cordes à danser
 - ☆ Jeux pétanque



Edmond-les-Plaines au 418 274-3069

RÉSULTAT D'ÉLECTIONS



Voici les candidatures officielles recues

Mairesse: Madame Martine Verville

Conseillère siège #1 : Madame Josée Lavoie Conseillère siège #2 : Madame Carole Bouchard

Conseiller siège #3 : Monsieur Martial Gauthier Conseiller siège #4 : Monsieur Bruno Simard

Conseiller siège #5 : Monsieur Tony Paré Conseillère siège #6 : Madame Marlène Deschenes

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Martine Verville au poste de Mairesse ainsi qu'à Monsieur Bruno Simard, conseiller et Madame Marlène Deschenes, conseillère.

URBANISME

INSPECTRICE MUNICIPALE

Isabelle Poirier, inspectrice

Téléphone: 418 274-2004 poste 3201 Courriel: inspection@regiegeant.ca

Elle sera présente au bureau municipal tous les **MERCREDIS**



CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE

Quiconque désire réaliser des travaux pour édifier, implanter, reconstruire, agrandir, transformer, rénover (intérieur ou extérieur) ou démolir doit au préalable obtenir de l'inspecteur municipal un permis l'autorisant à procéder. Le permis vous assure de la conformité de votre projet à la réglementation.

Prévoyez de faire la demande de permis avant le début des travaux.

Veuillez notez que l'inspecteur en bâtiment dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

L'installation des abris d'hiver est autorisé à partir du 1 er octobre. La structure se doit d'être ancrée au sol et ne doit pas excéder une hauteur de 4 mètres. La municipalité n'est pas responsable des dommages pouvant être occasionnés aux abris temporaires.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour toute requête des travaux de voirie, veuillez communiqué au: 418 618-3069.



Séances du conseil :

15 novembre et

6 décembre

Conseil municipal

Martine Verville, mairesse

Josée Lavoie, conseillère siège #1

Carolle Bouchard, conseillère siège #2

Martial Gauthier, conseiller siège #3

Bruno Simard, conseiller siège #4

Tony Paré, conseiller siège #5

Marlène Deschesnes, conseillère siège #6

Services municipaux

Pascale Deschesnes, directrice générale et secrétaire-trésorière dg@stedmond.ca, 418 274-3069 poste 3303

Craig Doucet, responsable des travaux publics voirie@stedmond.ca, 418 618-3069

Mélanie Potvin, adjointe administrative admin@stedmond.ca, 418 274-3069 poste 3301

Isabelle Poirier, inspectrice en bâtiment et en environnement inspection@regiegeant.ca, 418-274-3069 POSTE 3307

Pour nous joindre

561, rue Principale

Saint-Edmond-les-**Plaines** (Qc) G0W 2M0

418 274-3069 admin@stedmond.ca

Heures d'ouvertures